

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

DECRET N° 86/230 du 6/02/86  
INTERFPES-DGFP-DGPFCE

-----  
MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,  
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLI-  
QUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

Portant intégration et nomination de  
Monsieur EKIALA Marcel dans les cadres  
de la catégorie A hiérarchie I des Servi-  
Techniques (Mines)

-----  
DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

-----  
DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL  
CIVIL DE L'ETAT

-----  
LE PREMIER MINISTRE  
-----

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi n° 076/84 du 7-12-1984 portant ratification  
de l'Ordonnance n° 019/84 du 23-8-1984 portant modification de certaines  
dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

D.G.B

(/u la loi n° 15/62 du 3-2-1962 portant statut général  
des fonctionnaires ;  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21-6-1958 fixant le règlement  
sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 60/90 du 3-3-60 fixant le statut  
commun des cadres de la catégorie AI des services Techniques ;

(/u le Décret n° 62/130/MF du 9-5-1962 fixant le régime  
des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 62/195/FP du 5-7-1962 fixant la hiéar-  
chisation des diverses catégories des cadres ;

D.C.F.

(/u le Décret n° 62/197/FP du 5-7-1962 fixant les  
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3-2-  
1962 portant statut général des fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 62/198/FP du 5-7-1962 relatif à la  
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

(/u le Décret n° 63/81/FP-BE du 26-3-63 fixant les  
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que  
doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles  
7 et 8.

(/u le décret n°67/50 du 24.2.1967 réglementant la  
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires  
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrières et  
reclassements ;

(/u le décret n°74/470 du 31.12.1974 abrogeant et  
remplaçant les dispositions du décret n°62/196/FP du 5.7.1962 fixant les  
échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n°85/260 du 5.3.1985 déterminant le  
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements,  
et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;

(/u le décret n°84/856 du 8.8.1984 portant nomination  
du Premier Ministre,

(/u le décret n°85/1423 du 7.12.85 portant nomination  
des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n°85/1434 du 17.12.85 portant organisat-  
tion des intérim des Membres du Gouvernement ;

(/u le Protocole d'Accord du 10.10.80 signé entre  
l'URSS et la République Populaire du Congo ;

(/u la lettre n°3758/MESS.CAB.DOB du 12.8.1985 du  
Directeur de l'Oriantation et des Bourses, transmettant le dossier de  
candidature constitué par l'intéressé ;

*AE*

ARTICLE 1er : En application des dispositions combinées du décret, 60/90 du 3.3.60 et du Protocole d'Accord du 5.8.70 susvisés, Monsieur EKIALA Marcel, né le 24 Octobre 1956 à Brazzaville, titulaire du diplôme de Master of Sciences en Géologie (Spécialité : Géologie et Prospection de Pétrole et de Gaz), obtenu à l'Université de l'Amitié des Peuples Patrice LUMUMBA (URSS), est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Mines) et nommé au grade d'Ingénieur Principal des Techniques Industrielles Stagiaire indice 710.

ARTICLE 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Mines et Énergie ;

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera?/-

Brazzaville, le 6 Février 1986

Par le Premier Ministre ;

Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Réforme de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIANA

Ange Edouard PCUNGUI

AMPLIATIONS :

- JORPC..... 1
- DGFP/DGPCE. 3
- DGPCE/EST.. 3
- DGS..... 3
- DCF..... 1
- M. E..... 3
- DOSSIER..... 3
- INTERESSE.. 1
- SGCM/BC.... 2./-